

---

## Le mouvement flamand du point de vue des diplomates français après la Grande Guerre. Le fonds Z124-3 : une source orientée ?

*The Flemish Movement from the Point of View of French Diplomats after the Great War. The Z124-3 Fonds: A Biased Source?*

**Nicolas Fleurier**

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/histoirepolitique/17495>

DOI : 10.4000/11vu1

ISSN : 1954-3670

### Éditeur

Centre d'histoire de Sciences Po

### Référence électronique

Nicolas Fleurier, « Le mouvement flamand du point de vue des diplomates français après la Grande Guerre. Le fonds Z124-3 : une source orientée ? », *Histoire Politique* [En ligne], 52 | 2024, mis en ligne le 01 juin 2024, consulté le 25 juin 2024. URL : <http://journals.openedition.org/histoirepolitique/17495> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/11vu1>

---

Ce document a été généré automatiquement le 25 juin 2024.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-SA 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

---

# Le mouvement flamand du point de vue des diplomates français après la Grande Guerre. Le fonds Z124-3 : une source orientée ?

*The Flemish Movement from the Point of View of French Diplomats after the Great War. The Z124-3 Fonds: A Biased Source?*

Nicolas Fleurier

---

- 1 Qui travaille sur la politique intérieure de la Belgique entre les deux guerres ne peut faire l'économie de la question linguistique<sup>1</sup>, et qui travaille sur les archives diplomatiques des pays frontaliers ne peut ignorer les volumes conservés en France sous la cote Z124-3<sup>2</sup>. Ce fonds porte en effet sur le mouvement flamand, qui peut être défini comme une défense territorialisée de la langue et de la culture flamandes, s'incarnant dans une mouvance radicale à caractère séparatiste, ainsi que dans une mouvance modérée à caractère réformiste.
- 2 La Grande Guerre a contribué à exacerber la question linguistique et à la rendre plus visible, en raison notamment de la « *Flamenpolitik* » menée par l'occupant allemand, qui chercha à exploiter la division linguistique de la Belgique en opposant la communauté flamande à la nation belge<sup>3</sup>. Le mouvement flamand semble donc affaibli par les compromissions de ses membres radicaux, les activistes, mais tout autant prêt à capitaliser sur les promesses de l'immédiat après-guerre<sup>4</sup>.
- 3 Le fonds traduit *a priori* le regard de la diplomatie française sur une question de politique intérieure, qui ressort donc en principe de l'observation passive. Particulier pour porter sur un sujet séparé des autres, mais aussi pour avoir été produit par des agents limités dans leur prise d'information, ce fonds en dit peut-être autant sur les préoccupations de ses auteurs que sur l'unité belge, sinon plus.

## Description et défauts de la source

### Localisation du fonds

- 4 La source est conservée sur le site francilien des archives du ministère des Affaires étrangères, le Centre des archives diplomatiques de La Courneuve (CADLC), et apparaît dans les inventaires à la fin d'une arborescence classique : Administration centrale du ministère ; Affaires politiques et économiques ; Affaires politiques des origines jusqu'en 1944 ; Affaires politiques de 1897 à 1940 ; Correspondance politique et commerciale (1918-1940) ; Belgique (1918-1929) ; Politique intérieure. Il s'agit donc, dans la série Z Europe et la sous-série 82CPCOM, d'un fonds à part de la thématique « Politique intérieure » : sous le nom de « Question flamande », il suit et complète le fonds intitulé « Dossier général ». Courant de mai 1918 à décembre 1929, il compte huit volumes d'environ deux cent cinquante pages chacun, et représente donc un métrage plus conséquent que le fonds précédent, mais aussi que le fonds « Dossier général » de la thématique « Politique extérieure ». Cette première approche montre que le mouvement flamand est un point de vigilance pour les diplomates français dans la première partie de l'entre-deux-guerres<sup>5</sup>, voire qu'il est un sujet valant à lui seul toutes les autres questions de politique intérieure. Il semble aussi que cette vigilance ne puisse être assurée qu'au moyen d'un maillage territorial, car le fonds est plus varié que ceux portant sur la politique étrangère, dans la mesure où il contient autant de documents provenant de l'ambassade que des consulats<sup>6</sup>. Il n'en faut pas moins relever que le personnel militaire participe de cette vigilance, mais que ses rapports apparaissent en petit nombre.
- 5 La cote originelle du fonds est Z124-3, laquelle n'a pas son équivalent dans les archives portant sur les autres pays voisins de la France à la même période. Dans les sous-séries 78CPCOM (Allemagne) et 97CPCOM (Italie), l'emplacement correspondant porte en effet sur les partis politiques, alors qu'il porte sur les questions religieuses dans la sous-série 100CPCOM (Luxembourg), et manque dans la sous-série 92CPCOM (Grande-Bretagne). Seule la sous-série 86CPCOM (Espagne) présente une particularité comparable, à la suite du fonds « Action pacifiste et révolutionnaire » commun avec la sous-série 115CPCOM (Suisse) : « Question catalane, régionalisme » (Z240-6 et 7). Il est à noter que le fonds appartient à ceux qui ont été mutilés lors de la Seconde Guerre mondiale, et qu'il comporte donc des manques. Ces derniers pourraient être en partie comblés par les archives du Centre des archives diplomatiques de Nantes, mais celles de l'ambassade à Bruxelles sont incommunicables à l'heure actuelle pour être potentiellement amiantées<sup>7</sup>. Il n'en faut pas moins relever que le fonds compte peu de télégrammes comparativement aux dépêches, car cette particularité mène à penser qu'en général, l'intérêt de la diplomatie française pour la question linguistique ne s'inscrivait pas dans l'urgence.

### Biais lexicaux et notionnels

- 6 Le lexique diplomatique révèle un choix idéologique, du moins un point de vue subjectif : l'usage régulier de l'expression « question flamande », chez les diplomates, est à rapprocher du fait qu'ils parlent davantage de « flamingantisme » que de mouvement flamand. Ils parlent au moins autant d'activisme, voire d'« *aktivisme* »,

usant ainsi de termes connotés, alors que seuls les Flamands ayant soutenu la « *Flamenpolitik* » sont des activistes. Le ministre de France à Bruxelles, Pierre de Margerie<sup>8</sup>, propose d'ailleurs de parler de « néo-activistes » en 1919, pour désigner ceux qui ne se sont pas compromis avec les Allemands, mais qui reprennent une partie du programme des activistes après la Grande Guerre<sup>9</sup>. Les frontistes, autrement dit ceux qui ont protesté depuis le front afin de faire évoluer l'État belge sans se commettre, puis ceux qui s'inscrivent à leur suite en fondant le Frontpartij ouvert aux éléments radicaux, apparaissent d'abord à travers les débats parlementaires<sup>10</sup>. Les diplomates écrivent d'ailleurs « *Front Party* » ou « *Frontparty* », cette fois donc à l'anglaise plutôt qu'à l'allemande, ce qui souligne leur maîtrise relative de la langue flamande<sup>11</sup>. Ils donnent au frontisme une dimension politique qu'ils n'accordent pas toujours à l'activisme, sachant qu'ils ignorent largement les passivistes représentant la majorité des militants flamands, ou les assimilent à ceux qui restèrent fidèles aux Alliés pendant la Grande Guerre. À leur décharge, les frontistes présentent des listes séparées aux élections, alors que les autres militants ont largement intégré les partis historiques, à commencer par le Parti catholique. Seul le consul à Ostende à partir de 1925, Léon Guermonprez, tente une synthèse en parlant de nationalistes flamands, expression qui désignera plutôt les séparatistes chez le successeur de Margerie, Maurice Herbette.

- 7 La définition même de ce que les diplomates qualifient de « flamingantisme » pose question, en particulier au sortir de la Grande Guerre, non seulement parce qu'elle recouvre plusieurs réalités, mais aussi parce qu'elle diffère selon les auteurs. L'attaché militaire à la légation française à Bruxelles, le général Gabriel Rouquerol, tente par exemple de distinguer le « flamingantisme » du pan-néerlandisme : « le mouvement flamand limité à la Belgique<sup>12</sup> ». Ce mouvement est pourtant associé régulièrement aux Pays-Bas par les diplomates, surtout dans sa dimension séparatiste, voire à l'orangisme compris comme une volonté de reformer le Royaume uni des Pays-Bas. Seul Guermonprez cherche à définir le séparatisme flamand, dans une intention de généralisation plutôt novatrice : « la volonté d'émancipation de minorités ethniques appelées, tôt ou tard, à réclamer l'intervention de la Société des Nations<sup>13</sup> ». Autrement, le mouvement flamand est associé à l'Allemagne ou au « germanisme » : le chargé d'affaires à Bruxelles, Victor Jaunez, parle en effet du « danger activiste provoqué par la propagande allemande<sup>14</sup> », et Raymond Poincaré de « la connivence existant entre la presse flamingante et les organismes de propagande allemande<sup>15</sup> ». C'est d'ailleurs cette collusion qui compromet le mouvement flamand de façon rédhibitoire aux yeux des diplomates, lesquels peuvent aussi bien le rapprocher du « bolchevisme » ou du socialisme compris comme des internationalismes révolutionnaires. Ils considèrent du reste l'éventualité d'une coalition socialo-flamande, au sein de la Chambre des représentants ou du gouvernement belge, comme un risque pour la Belgique aussi bien que pour la France.

## Biais de sources

- 8 L'origine des renseignements exploités par les diplomates révèle à son tour une limite : il s'agit d'abord de la presse<sup>16</sup>, et avant tout de la presse francophone voire bruxelloise, ce qui explique d'ailleurs certains choix de vocabulaire. Il s'agit aussi des comptes-rendus des débats parlementaires, si bien que les premières statistiques apparaissant dans les volumes, sur la répartition des langues en Flandre belge, ne sont pas constituées par un service adéquat ni par un agent dédié, mais extraites des annales

parlementaires<sup>17</sup>. Le choix des diplomates est en partie contraint, par la langue et les ressources, comme l'indique le consul général à Anvers, Gaston Velten, alors qu'il parle des journaux militants en 1920, avec un mépris confinant à la mauvaise volonté :

« Avec les moyens malheureusement insuffisants dont je dispose, il m'est impossible de faire traduire toute cette littérature<sup>18</sup>. »

9 D'ailleurs, Aristide Briand le reconnaîtra l'année suivante :

« [...] vous avez bien voulu solliciter un crédit mensuel de 500 fr en vue de continuer le dépouillement de la presse flamande assuré jusqu'ici par votre consulat. Il ne m'a [pas] paru possible d'attribuer à votre poste ce crédit pour le service dont il s'agit. Je vous prie toutefois de vouloir bien signaler au Département ou à l'Ambassade les manifestations de l'activité flamingante qui viendraient à se produire dans votre circonscription et qui présenteraient un intérêt particulier<sup>19</sup>. »

10 En outre, le recours à la presse s'associe à une interprétation des lignes éditoriales parfois rapide : Velten qualifie par exemple la *Volksgazet* socialiste de « rouge », considérant qu'elle « prend en tout et pour tout la défense de l'Allemagne, se fait en même temps une règle de ménager l'Angleterre<sup>20</sup> », et *De Schelde* de « flamingant-bolchévisant » sans relever qu'il est l'organe du Frontpartij<sup>21</sup>.

11 Les diplomates ont aussi recours aux échanges avec les responsables politiques, mais dans une proportion nettement moindre, et surtout très inférieure à celle qui caractérise leur réflexion sur les enjeux de politique extérieure. La première rencontre de l'ambassadeur de France avec un meneur flamand, à savoir Frans Van Cauwelaert<sup>22</sup>, a lieu en effet en 1923 seulement<sup>23</sup>. En outre, les diplomates ont recours à ce qui relève de la remontée de terrain, ou ce qu'il convient d'appeler les bruits de couloir, *via* les renseignements militaires et des acteurs secondaires<sup>24</sup>. Ce prisme déforme quelque peu l'importance ou l'intérêt des manifestations et des conférences locales, en particulier au sein des consulats<sup>25</sup>. Enfin, il n'est pas rare que les diplomates renvoient aux diplomates, si bien que Jaunez écrit, à propos d'un article sur les activistes réfugiés aux Pays-Bas :

« Notre Ministre à La Haye sera sans doute en mesure d'indiquer au Département ce qu'il peut y avoir d'exact dans les renseignements contenus dans ce document<sup>26</sup>. »

12 Le facteur humain n'est donc pas à négliger, et à ce titre, il faut attendre l'arrivée de Guermontprez au consulat d'Ostende pour que les rapports sur la Flandre occidentale soient fouillés, grâce à une prise d'information relevant davantage de l'investigation<sup>27</sup>.

## Degré de subjectivité

13 Le point de vue des diplomates sur le mouvement flamand est pour ainsi dire résumé par Margerie dès 1921, alors qu'il s'inquiète des manœuvres préélectorales :

« Nettement hostiles à la France, ils [les « flamingants »] constituent en outre un danger pour la Belgique dont ils menacent l'unité par la poursuite du plan qu'avaient arrêté les gouvernants allemands de l'occupation<sup>28</sup>. »

14 Lui qui a voulu distinguer les néo-activistes des autres militants flamands au sortir de la Grande Guerre, il fait ici un amalgame, car lui comme ses collègues ne s'intéressent pas au mouvement flamand en tant que tel, mais principalement à ses effets réels ou supposés. Partant de ce principe, ils se préoccupent du détournement de la commémoration de la bataille des Éperons d'or par des Flamands dès 1920<sup>29</sup>, mais donnent une importance considérable aux succès flamands aux élections à Anvers en 1921 et 1928. Dans une logique plus avancée, le consul de Liège, Léon Labbé, accorde

un poids souvent exagéré aux réactions des Wallons, notamment quand il relève le serment de fidélité prononcé par des étudiants sur le drapeau belge en 1922 :

« On peut sourire au caractère sentimental et théâtral de ce geste, mais il faut noter sa sincérité et la source profonde de son exaltation. Du reste, les premiers balbutiements de ce qui devait être avec le temps d'importants soulèvements ou même des révolutions ont dû paraître enfantins à ceux qui en furent les témoins<sup>30</sup>. »

- 15 La question linguistique, comme l'appellent tout de même les diplomates à quelques occasions, semble susciter beaucoup de fantasmes chez eux. Il suffit pour ainsi dire d'un congrès régionaliste à Lille en 1920 pour justifier pas moins de six dépêches, voire plus car certaines peuvent avoir été perdues, et soulever l'inquiétude d'une « contagion » par un « virus<sup>31</sup> ». D'ailleurs, le champ lexical de la pathologie n'est pas convoqué à cette seule occasion, Velten parlant plus tard de « flamingantisme aigu », alors qu'Herbette évoquera « le mal [qui] s'est accentué », avant de chercher « les médecins chargés de guérir la maladie<sup>32</sup> ». Dans le même ordre d'idées, le vocabulaire de la religion est parfois détourné, quand l'ambassadeur voit dans l'œil de Van Cauwelaert « une sorte de flamme d'apôtre », ou quand il parle de « mysticisme flamingant<sup>33</sup> ». Toujours est-il que la propension à l'excès d'inquiétude des diplomates déprécie certaines de leurs analyses, comme celles concernant la liaison entre le combat des militants flamands pour la réduction de la durée du service militaire, et leur opposition à l'accord militaire franco-belge de 1920. La liaison existe bel et bien, sachant que les questions de politique intérieure peuvent entretenir des relations croisées avec les enjeux de politique extérieure, mais elle n'est ni partagée par tous les militants ni durable. Les diplomates ont en effet tendance, dans leur simplification du mouvement flamand, à l'opposer en bloc à une sorte de francophilie allégorique, du moins dans l'immédiat après-guerre.

## Richesse et qualités de la source

### Intérêts du fonds

- 16 Le fonds renseigne sur le mouvement flamand, de même que sur le mouvement wallon, mais de façon à la fois partielle et partiale dans le premier cas, et de façon ponctuelle ou restreinte dans le second. Il est riche de renseignements sur la flamandisation de l'université de Gand et ses conséquences, du moins telles que les diplomates appréhendent l'une et les autres. Cependant, il est surtout susceptible d'alimenter la réflexion sur le militantisme ou la propagande<sup>34</sup>, en particulier sur la façon dont un mouvement régional peut être perçu par un pays étranger mais bienveillant. Les diplomates cherchent en effet à relever les discours des meneurs flamands, même s'ils réduisent souvent le mécanisme argumentatif en une anaphore du mépris, ainsi qu'à connaître leurs soutiens et relais en se focalisant sur des milieux comme le bas clergé. Ils n'en ont pas moins conscience que la crainte de certains militants, renforcée à partir de la conclusion de l'accord militaire franco-belge en 1920, est d'abord celle d'une ingérence française, voire d'une vassalisation<sup>35</sup>. Le fonds montre que cette perception des choses n'est pas sans traduire leurs propres craintes, à savoir le manque de fermeté du gouvernement belge et la perte d'un petit allié naturel, qui plus est soucieux de ménager de bonnes relations avec le Royaume-Uni. Il montre aussi que certaines de ces craintes s'affadissent à partir de 1925, pour s'élargir chez les diplomates en 1929 à ce qu'ils qualifient de « wallingantisme<sup>36</sup> », c'est-à-dire la réplique au « flamingantisme »

d'une minorité active dans certaines villes wallonnes, alors même que les Belges débattent du bilinguisme.

- 17 Par ailleurs, le fonds éclaire sur l'entrecroisement des questions de politique intérieure et des enjeux de politique extérieure, ce que l'ambassadeur à Londres, le comte de Saint-Aulaire, résume ainsi en 1922 :
- « Si la conférence de Paris [sur les réparations] ne se termine pas par un accord et si le Gouvernement français prend des garanties dans la Ruhr, le Gouvernement belge redouterait de voir les Wallons et la (population) de Bruxelles se solidariser avec la France tandis que l'opinion flamande approuverait au contraire, la politique britannique<sup>37</sup>. »
- 18 Si les questions relatives à l'armée belge relèvent de la politique intérieure, pour ne pas dire du domaine régalien, elles deviennent des enjeux de politique extérieure après la signature de l'accord militaire, dont la viabilité peut être remise en cause par la durée du service militaire. Il en est de même du régime linguistique de l'armée à l'aube de l'occupation de la Ruhr, qui s'annonce comme une opération franco-belge, dans la mesure où des soldats flamands seraient susceptibles de refuser les ordres donnés en français. Le fonds montre que la flamandisation de l'université de Gand elle-même devient, si l'on en croit un raisonnement rapporté par Labbé, la concession nécessaire aux militants flamands pour « maintenir l'alliance avec la France », et éviter le retrait des troupes belges de la Ruhr<sup>38</sup>.

## Originalités du fonds

- 19 Le fonds renseigne sur la mémoire française de l'activisme, qui est soutenue par l'opinion maîtresse de la responsabilité allemande dans le déclenchement de la Grande Guerre, et qui déborde sur la compréhension du mouvement flamand. En 1919, le ministre français aux Pays-Bas, Henri Allizé, considère en effet que « le flamingantisme a joué sa partie avec l'Allemagne ; il l'a perdue<sup>39</sup> ». Deux ans après, Margerie, alors qu'il s'interroge sur la volonté du Saint-Siège de faire droit aux revendications « légitimes » des Flamands, note sans développer : « [...] toute la question est précisément de savoir ce qu'il y a de "légitime" dans les revendications flamandes<sup>40</sup>. » Il n'est donc pas surprenant que les diplomates s'émeuvent des amnisties accordées aux activistes, et relaient des procès comme celui d'Arthur Mulier<sup>41</sup> ou de Remi Deman<sup>42</sup> en critiquant le laxisme de la justice belge. Le fonds ne contient cependant pas de notes historiques, mais Herbette revient sur la chronologie à l'occasion d'un bilan sur les courants du « parti flamingant »<sup>43</sup>. Il y indique que l'activisme au sortir de la Grande Guerre « était généralement considéré comme dénué de portée et d'avenir », mais qu'il a pris ensuite la forme d'un « mouvement subversif », en dénonçant une fois de plus la faiblesse du gouvernement belge. Dans une seconde chronologie datant de 1925<sup>44</sup>, il estimera même, sans davantage se questionner sur l'inefficacité de la propagande française : « [...] le comité d'action germano-flamande créé en Allemagne pendant la guerre subsiste. » Le projet de reconstitution du Raad van Vlaanderen, fondé en 1917 dans le contexte de la « *Flamenpolitik* » et relancé par l'activiste August Borms en 1929, lui apparaît donc en fin de période comme la confirmation de ses analyses<sup>45</sup>.
- 20 En outre, le fonds renseigne sur le mouvement flamand de France, qui se développe dans le Nord en prenant une dimension folklorique, sans volonté critique envers l'État hormis autour de Georges Blachon et de Jean-Marie Gantois<sup>46</sup>. Il montre que Margerie s'inquiète de l'activité du premier de ces deux militants<sup>47</sup>, à l'occasion de la parution

en 1922 du livre *Pourquoi j'aime la Flandre*<sup>48</sup>. Il montre aussi que le gérant du consulat d'Anvers, Pierre Tournès, s'intéresse au second, qu'il identifie comme l'un des promoteurs d'un mouvement séparatiste pan-flamand<sup>49</sup>. En outre, il permet de mesurer l'inquiétude que peut créer une simple conférence, du moins chez le gérant du consulat d'Anvers, Henri Armand, quand il s'interroge en 1925 sur l'alliance potentielle du régionalisme breton avec le mouvement flamand<sup>50</sup>. Il n'est pas le seul à s'inquiéter mais le fonds est incomplet à ce sujet, car les documents mentionnés dans le bilan d'Herbette sur l'affaire sont presque tous manquants<sup>51</sup>. Pour ce qui est des causes du mouvement flamand en France, deux dépêches révèlent une divergence d'interprétation entre l'ambassadeur et son prédécesseur : Herbette pense en effet à des « infiltrations » liées à l'immigration flamande<sup>52</sup>, alors que Margerie, dans un retour sur son expérience bruxelloise, considère plutôt que les militants flamands exploitent le régionalisme français<sup>53</sup>. Enfin, le fonds contient quelques rapports du préfet du Nord et de commissaires spéciaux, prouvant que la vigilance dont il a été question plus haut a fini par s'élargir à une collaboration interministérielle, à savoir entre le ministère des Affaires étrangères et le ministère de l'Intérieur<sup>54</sup>.

## Actions des diplomates

- 21 La posture des diplomates vis-à-vis du mouvement flamand peut aller jusqu'au rôle actif, mais le fonds permet difficilement d'évaluer ce rôle, de même que le degré d'articulation avec les organismes servant la propagande française<sup>55</sup>. Les diplomates se tiennent à bonne distance des actes francophiles en pays flamand, ou dirigés contre les Flamands. Leur attitude est dictée par leur interprétation de la « *Flamenpolitik* », la volonté de ne pas interférer avec une question de politique intérieure ni d'aller à l'encontre de l'union nationale, et de ne pas donner aux agitateurs de prétexte pour exprimer leur francophobie réelle ou supposée. Ils suivent la flamandisation de l'université de Gand<sup>56</sup>, se préoccupant plus secondairement de l'emploi du flamand dans l'administration ou à l'armée, d'abord parce qu'ils s'inquiètent de l'affaiblissement de l'influence française<sup>57</sup>. Ils s'intéressent au rapprochement des responsables socialistes avec les catholiques flamands, plus particulièrement à leurs meneurs respectifs, d'abord parce qu'ils s'inquiètent des répercussions en politique intérieure et dans la relation franco-belge. Par conséquent, ils sont capables de considérer avec sérieux l'éventualité d'un appui britannique au mouvement flamand<sup>58</sup>, de même que l'existence d'une ligue secrète de militants au sein du ministère belge des Chemins de fer<sup>59</sup>.
- 22 Pour autant, le fonds prouve que les diplomates agissent sur cette sorte de terrain qu'ils connaissent bien, à savoir la presse quand elle leur ouvre ses colonnes, par exemple en suggérant à *L'Étoile Belge* d'évoquer le cas d'un fonctionnaire activiste en 1922<sup>60</sup>. Ils sont d'ailleurs prompts à démentir les propos qui leur sont attribués, que ces propos soient avérés ou non, quand ils apparaissent de nature à alimenter l'argumentation des militants flamands<sup>61</sup>. En revanche, ils n'apprécient pas que des Français moins autorisés usent de ce canal, comme le montre la réaction d'Herbette à l'article d'une correspondante française annonçant la séparation de la Belgique<sup>62</sup>. En outre, dans une logique plus ou moins préventive, les diplomates sont vigilants quant à l'octroi des distinctions ou des avais. Le fonds montre par exemple qu'Herbette revient sur une proposition de Légion d'honneur en faveur du recteur de l'université de Gand, après que celui-ci a pris position contre la flamandisation de son établissement, afin d'éviter

la confusion entre reconnaissance et approbation<sup>63</sup>. Il montre aussi que l'ambassadeur refuse de donner un avis favorable à la participation de la France à une association devant réunir les Flamands aux Néerlandais et aux Français<sup>64</sup>.

## Compléments au fonds

- 23 Le fonds peut être complété des documents relatifs à la question linguistique qui ont été classés dans le « Dossier général ». Pour la première partie de l'entre-deux-guerres, il peut aussi l'être par certains documents conservés par le Service historique de la Défense<sup>65</sup>, mais avant tout par un sous-dossier des archives diplomatiques : celui qui, parmi les volumes des sections baptisées « Supplément » dans les inventaires, s'intitule « Question flamande » et porte lui aussi la cote Z124-3<sup>66</sup>. Cette trentaine de pages, courant de juin 1918 à septembre 1919, portent surtout sur des individus susceptibles d'être surveillés, mais permettent de confirmer le rôle des services militaires dans la prise d'information. Pour la seconde partie de l'entre-deux-guerres, le fonds doit être complété de la cote Z124-3 s/d<sup>67</sup>, qui représente trois volumes courant de janvier 1930 à octobre 1939. Cette sorte d'*addendum* d'environ sept cents pages apparaît moins comme un prolongement que comme un ajout, du fait de l'organisation même des inventaires, d'un quasi-arrêt en 1932 et de la double rupture que représente l'année 1929. Cette dernière est en effet marquée par la progression du Frontpartij aux élections législatives de mai, et par le décès en fonctions d'Herbette en novembre, après quoi pas moins de cinq ambassadeurs se succéderont en dix ans.
- 24 L'*addendum* a pour défaut d'être centré sur les trois premières années, le troisième volume étant un bref « supplément » de photocopies de documents provenant des ambassades à Londres et à Rome, dont une soixantaine de pages seulement portent sur les sept dernières années. Il a cependant pour avantage de contenir une nouvelle chronologie<sup>68</sup>, et deux documents sur le Verdinaso flamando-fasciste<sup>69</sup>, mais surtout de préciser le rôle actif des diplomates, entre soutien à la défense du français et ingérence en politique intérieure. L'incident Léon Riotor, du nom d'un conseiller municipal de Paris ayant proposé en 1930 de créer une « école française » à Gand, déclenche en effet une réflexion qui s'apparente à une proposition de doctrine. L'ambassadeur, Emmanuel Peretti de la Rocca, écrit alors :
- « Tous les pouvoirs publics français, tous nos journaux doivent se garder soigneusement d'intervenir dans la question d'ordre intérieur belge que représente la lutte entre les Flamands et les Wallons<sup>70</sup>. »
- 25 Il ajoute cependant :
- « Ce n'est pas par des interventions directes ni par des créations d'Écoles françaises ouvertement subventionnées par nous que nous arriverons à exercer une action conforme à nos intérêts. Il vaut bien mieux suivre les conseils judicieux donnés par un de nos agents qui connaît bien la question [Guermonprez]. Je demande avec instance que ses suggestions soient suivies : dons de livres français, envois de journaux rapidement distribués, envois de films, ristournes sur journaux invendus, subventions données de la main à la main et qui ne doivent pas paraître officiellement dans notre Budget, cours de français, bibliothèque de prêts de livres français, réunions d'"Amis de la Langue et de la Culture Française"<sup>71</sup>. »
- 26 Toutefois, le ministère des Affaires étrangères, dans la réponse à cette dépêche<sup>72</sup>, ne réagit à la proposition ni ne l'évoque, apparaissant surtout soucieux d'éteindre l'incendie. Peretti de la Rocca la reformule donc quelques mois après, en envisageant plus vaguement d'agir dans les domaines universitaire et religieux par le biais de

« moyens nouveaux de rayonnement<sup>73</sup> ». Cette fois cependant, une note permet de connaître la position du ministère sur une éventuelle « *public diplomacy* » : les mesures envisagées sont jugées inefficaces car elles n'atteindraient pas le Boerenbond<sup>74</sup>. Cette interprétation, inattendue sans être infondée<sup>75</sup>, doit sans doute être opposée à la persistance de l'idée d'une action discrète chez les diplomates ensuite<sup>76</sup>, et associée à une note antérieure révélant une compréhension assez fine du mouvement flamand par le pouvoir : Van Cauwelaert y est en effet présenté comme « le meneur des "passivistes", opposé aux "frontistes"<sup>77</sup> ». Toujours est-il que la posture du ministère gagnerait à être comprise au regard des archives diplomatiques de Belgique, en particulier les documents concernant l'annexion de la Wallonie par la France<sup>78</sup>, et de la perception du mouvement flamand par l'opinion publique française.

## Conclusion

- 27 Le fonds Z124-3, compte tenu ou non des manques et de l'*addendum*, montre comme les diplomates français définissent le « flamingantisme » : ils le disqualifient pour l'assimiler à un radicalisme antipatriotique, surtout quand il leur semble indirectement menacer les intérêts de la France, ou directement par une forme de « contagion ». En outre, il aide à comprendre la corrélation entre les questions de politique intérieure et les enjeux de politique extérieure, d'autant que la conclusion de l'accord militaire accentue la crainte de la vassalisation chez certains militants flamands, qui inquiètent ainsi la France jusque dans la construction de son dispositif sécuritaire.
- 28 Par ce qu'il révèle ou confirme des pratiques des diplomates, dans la perspective d'une approche culturelle des affaires étrangères, il porte l'historien à s'interroger sur les limites qu'ils s'imposent ou qui s'imposent à eux, dans l'identification et la mesure des faits à travers leur grille de lecture ou leurs revues de presse<sup>79</sup>. Le recours à l'enquête est rare même dans les consulats où l'effet de loupe est en revanche notable, et l'intérêt se porte davantage sur les conséquences du mouvement flamand que sur ses causes, si bien que la petite ingérence en vue de défendre l'influence française apparaît justifiée par des représentations datant de la Grande Guerre.
- 29 Le fonds montre que les diplomates craignent l'influence flamande plus que la désunion belge, du moins dans cette phase franco-belge de l'entre-deux-guerres qui court jusqu'à l'occupation de la Ruhr<sup>80</sup>. Il perd ensuite de sa pertinence en s'amointrissant, alors que la flamandisation de l'université de Gand est achevée en 1930, mais cet affaiblissement s'explique en partie par une cause exogène, à savoir les destructions et spoliations dont les archives diplomatiques ont souffert dans les années 1940 à 1944.

---

## NOTES

1. Voir Astrid von Busekist, *La Belgique. Politique des langues et construction de l'État de 1780 à nos jours*, Paris-Bruxelles, Duculot, 1998 ; Harry Van Velthoven, Els Witte, *Les querelles linguistiques en Belgique. Le point de vue historique*, Bruxelles, Le Cri, 2011.

2. Voir Archives du ministère des Affaires étrangères, *État numérique du fonds de la correspondance politique et commerciale. 1914 à 1940*, tome I, Paris, Imprimerie nationale, 1993, p. 272.
3. Cette politique, qui visait à instaurer le fédéralisme, est allée de la flamandisation de l'université de Gand à la séparation administrative de la Flandre avec la Wallonie. Voir Bruno Yammine, *Drang nach Westen. De fundamente van de Duitse Flamenpolitik (1870-1914)* [Poussée vers l'Ouest. Les fondements de la Flamenpolitik allemande (1870-1914)], Louvain, Davidsfonds, 2011 ; Lode Wils, *Flamenpolitik en activisme* [Flamenpolitik et activisme], Louvain, Davidsfonds, 1974.
4. Ces promesses se cristallisent dans le discours du roi du 22 novembre 1918, où il est question de l'instauration du suffrage universel et de la flamandisation de l'université de Gand.
5. Il l'était déjà avant la Grande Guerre mais semble-t-il dans une moindre mesure, étant donné que la période 1897-1918 est couverte par deux volumes seulement (142CPCOM/5-6), même si l'inventaire des archives contient une note renvoyant à ce sujet aux deux volumes portant sur « Relations avec l'Allemagne » (142CPCOM/19-20).
6. D'Anvers, de Liège et d'Ostende. En outre, plusieurs documents proviennent des ambassades de Berlin, de La Haye et de Londres.
7. Il est même impossible de déterminer ce qui pourrait être utile dans les volumes concernant la période, conservés sous la cote 122PO/B (fin XIX<sup>e</sup> siècle-1940), étant donné que l'inventaire est indisponible en raison d'un reclassement. Il est tout aussi impossible de contourner la difficulté par le recours aux archives des autres représentations diplomatiques de France en Belgique : celles du consulat d'Ostende ne comptent aucun volume portant sur la question linguistique, celles d'Anvers un partiellement (41PO/1/66 sur le « mouvement flamingant » de 1909 à 1921) et celles de Liège deux partiellement (766/PO/1/11 sur l'Assemblée wallonne de 1919 à 1929, et 766PO/1/13 sur la « linguistique Wallonie Flandres » de 1930 à 1931).
8. Ministre depuis le 6 janvier 1919, ambassadeur à partir du 28 juin. Voir Bernard Auffray, *Pierre de Margerie (1861-1942) et la vie diplomatique de son temps*, Paris, Librairie C. Klincksieck, 1976.
9. CADLC, 82CPCOM/40, dépêche n° 270, Bruxelles, Margerie à Pichon, 17/06/1919.
10. CADLC, 82CPCOM/40, dépêche n° 731, Bruxelles, Margerie à Pichon, 18/12/1919.
11. Cette expression est une commodité de langage, le flamand désignant les dialectes bas-franciques de Belgique, apparentés au néerlandais. La constitution belge de 1831 ne mentionne ni le flamand ni le néerlandais, mais donne le libre choix de la langue aux citoyens et aux autorités.
12. CADLC, 82CPCOM/40, dépêche s. n°, Bruxelles, Rouquerol à Margerie, 19/03/1919.
13. CADLC, 82CPCOM/46, dépêche n° 70, Ostende, Guermonprez à Herbette, 09/08/1928.
14. CADLC, 82CPCOM/40, dépêche n° 460, Bruxelles, Jaunez à Pichon, 09/09/1919.
15. CADLC, 82CPCOM/42, dépêche s. n°, Bruxelles, Poincaré à Tournès, 01/03/1922.
16. Cette spécificité est un tropisme français : « les progrès de l'appréhension de l'opinion publique [dans l'entre-deux-guerres] restaient modestes dans la diplomatie française, qui la cantonnait généralement au miroir que la presse écrite était censée lui tendre » (Renaud Meltz, « Lorsque le Quai d'Orsay dictait des articles : la fabrication de l'opinion publique dans l'entre-deux-guerres », *Relations Internationales*, 2013, vol. II, n° 154, p. 34).
17. CADLC, 82CPCOM/40, dépêche n° 474, Bruxelles, Margerie à Millerand, 23/04/1920. Il s'agit de statistiques fondées sur le recensement décennal, qui comporte un volet linguistique que le mouvement flamand conteste. Voir Paul Michel Gabriel Lévy, « La statistique des langues en Belgique », *Revue de l'Institut de Sociologie*, 1938, n° 3, pp. 507-570.
18. CADLC, 82CPCOM/41, dépêche n° 161, Anvers, Velten à Millerand, 30/09/1920.
19. CADLC, 82CPCOM/42, dépêche s. n°, Paris, Briand à Velten, 10/09/1921.
20. CADLC, 82CPCOM/42, dépêche n° 239, Anvers, Velten à Briand, 24/08/1921.
21. CADLC, 82CPCOM/42, dépêche n° 1, Anvers, Velten à Briand, 03/01/1922. Herbette associera plus justement *De Schelde* au « parti activiste », tout en estimant qu'il est l'organe de la haine flamande contre la France (CADLC, 82CPCOM/44, dépêche n° 993, Bruxelles, Herbette à Poincaré, 08/09/1923).

22. Député catholique depuis 1910 et bourgmestre d'Anvers à partir de 1921, Van Cauwelaert représente l'aile réformiste du mouvement flamand et prône l'autonomie culturelle. Voir Lode Wils, *Frans Van Cauwelaert. Politieke biografie* [Frans Van Cauwelaert. Biographie politique], Grimbergen, Perruptio BV, 2017.
23. CADLC, 82CPCOM/44, dépêche n° 779, Bruxelles, Herbette à Poincaré, 01/08/1923.
24. Jaunez en est réduit à relever le texte d'une affiche à la suite d'une manifestation (CADLC, 82CPCOM/44, dépêche n° 1 402, Bruxelles, Jaunez à Herriot, 10/09/1924), même s'il fera dans la foulée une consciencieuse revue de presse sur le sujet (CADLC, 82CPCOM/44, dépêche n° 1 403, Bruxelles, Jaunez à Herriot, 10/09/1924). Herbette, quant à lui, enverra une carte postale simplement retouchée en annexe à une dépêche sans véritable contenu (CADLC, 82CPCOM/46, dépêche n° 681, Bruxelles, Herbette à Briand, 23/06/1927).
25. Voir Vincent Genin, « La fête du 14 juillet à Liège vue par le consul de France Léon Labbé (1919-1930). Une célébration sous surveillance », *Bulletin de la Société Royale Le Vieux-Liège*, 2014, n° 344, pp. 405-428.
26. CADLC, 82CPCOM/41, dépêche n° 850, Bruxelles, Jaunez à Millerand, 31/07/1920.
27. Voir CADLC, 82CPCOM/45, dépêche n° 1 880, Bruxelles, Herbette à Briand, 16/12/1925. D'ailleurs, Guermonprez semble être le premier à s'intéresser à la dimension cinématographique de la propagande flamande (CADLC, 82CPCOM/47, dépêche n° 155, Ostende, Guermonprez à Herbette, 18/07/1929).
28. CADLC, 82CPCOM/42, dépêche n° 1 230, Bruxelles, Margerie à Briand, 30/11/1921.
29. Ce détournement prendra un tour particulier par la suite, notamment en 1923, quand le conseil provincial d'Anvers prétendra faire de l'anniversaire la fête nationale flamande (CADLC, 82CPCOM/44, dépêche n° 870, Bruxelles, Herbette à Poincaré, 16/08/1923). Voir Cédric Istasse, « Histoire et mémoire(s) : de la bataille des Éperons d'or du 11 juillet 1302 à la fête de la Communauté flamande », *Les @analyses du CRISP en ligne* [en ligne], 2014, 12 p. : [https://www.crisp.be/crisp/wp-content/uploads/analyses/2014-07-10\\_ACL-Istasse\\_C-2014-fete\\_de\\_la\\_Communaute\\_flamande.pdf](https://www.crisp.be/crisp/wp-content/uploads/analyses/2014-07-10_ACL-Istasse_C-2014-fete_de_la_Communaute_flamande.pdf) [lien consulté le 17 décembre 2023].
30. CADLC, 82CPCOM/43, dépêche n° 63, Liège, Labbé à Poincaré, 22/12/1922. Sur le militantisme des étudiants wallons, voir Virgile Royen, « Le mouvement jeune-wallon face à la flamandisation de l'Université de Gand (1918-1924) », *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, 2020, vol. XCVIII, n° 2, pp. 449-486.
31. CADLC, 82CPCOM/41, dépêche n° 1 267, Bruxelles, Margerie à Leygues, 07/12/1920. Une inquiétude du même genre, mais peut-être plus sérieuse, apparaîtra en 1926 à propos de la région de Dunkerque (CADLC, 82CPCOM/45, dépêche n° 37, Bruxelles, Herbette à Briand, 13/01/1926 ; CADLC, 82CPCOM/45, télégramme n° 73, Bruxelles, Herbette à Briand, 22/03/1926).
32. CADLC, 82CPCOM/42, dépêche n° 205, Anvers, Velten à Poincaré, 01/06/1922 ; CADLC, 82CPCOM/42, dépêche n° 629, Bruxelles, Herbette à Poincaré, 28/06/1923 ; CADLC, 82CPCOM/46, dépêche n° 26, Bruxelles, Herbette à Briand, 09/01/1929.
33. CADLC, 82CPCOM/44, dépêche n° 779, Bruxelles, Herbette à Poincaré, 01/08/1923 ; CADLC, 82CPCOM/46, dépêche n° 112, Bruxelles, Herbette à Briand, 06/02/1929.
34. À ce titre, il est assez significatif qu'une dépêche dont l'objet est « propagande allemande en Belgique » ait été classée dans un fonds consacré à la « question flamande » (CADLC, 82CPCOM/43, dépêche n° 55, Bruxelles, Herbette à Poincaré, 30/01/1923).
35. Voir Guido Provoost, *Vlaanderen en het politiek-militair beleid in België tussen de twee wereldoorlogen. Het Frans-Belgisch militair akkoord van 1920* [La Flandre et la stratégie politico-militaire en Belgique dans l'entre-deux-guerres. L'accord militaire franco-belge de 1920], tome I, Louvain, Davidsfonds, 1976.
36. CADLC, 82CPCOM/47, dépêche n° 348, Bruxelles, Herbette à Briand, 23/04/1929.
37. CADLC, 82CPCOM/43, télégramme n° 1 164, Londres, Saint-Aulaire à Poincaré, 23/12/1922.
38. CADLC, 82CPCOM/44, dépêche n° 48, Liège, Labbé à Poincaré, 20/10/1923.

39. CADLC, 82CPCOM/40, dépêche n° 100, La Haye, Allizé à Pichon, 18/01/1919.
40. CADLC, 82CPCOM/41, dépêche n° 260, Bruxelles, Margerie à Briand, 26/02/1921.
41. CADLC, 82CPCOM/43, dépêche n° 460, Bruxelles, Jaune à Poincaré, 02/08/1922. Mulier est un militant flamand qui a été président d'une association d'étudiants gantois pendant la Grande Guerre, et qui passe en justice pour connivence avec l'ennemi. Sur cette association, voir Michiel Vantongerloo, « "Pro Flandria Servanda". Het Gentsch Studenten Corps 'HOU ende TROU' (1916-1918) en het Gentsch Studenten Corps (1933-1940) in vergelijkend perspectief » [Au service de la Flandre. Le corps estudiantin gantois 'Amour et Fidélité' (1916-1918) et les corps estudiantins gantois (1933-1940) dans une perspective comparative], Mémoire de master, Histoire, Université de Gand, 2015.
42. CADLC, dépêche n° 411, Bruxelles Herbette à Herriot, 04/03/1925. Deman est un militant flamand dont l'acquittement dans une affaire d'assassinat crée une polémique sur l'indulgence de la justice et du pouvoir. Son procès est d'ailleurs l'un des quelques sujets qui réapparaissent ponctuellement dans les archives nantaises au sein de fonds à caractère général (voir 378PO/C/436).
43. CADLC, 82CPCOM/44, dépêche n° 1 427, Bruxelles, Herbette à Poincaré, 06/12/1923.
44. CADLC, 82CPCOM/45, dépêche n° 559, Bruxelles, Herbette à Herriot, 23/03/1925.
45. CADLC, 82CPCOM/47, dépêche n° 586, Bruxelles, Herbette à Briand, 09/07/1929. Sur Borms, voir Christine Van Everbroeck, *August Borms. Zijn leven, zijn oorlogen, zijn dood. De biografie* [August Borms. Sa vie, ses guerres, sa mort. La biographie], Amsterdam-Anvers, Meulenhoff-Manteau, 2005.
46. Voir Benoît Mihail, « Le mouvement flamand de France à la lumière de l'histoire culturelle », *Revue du Nord*, 2005, vol. II-III, n° 360-361, pp. 633-645 ; Benoît Mihail, *Une Flandre à la française. L'identité régionale à l'épreuve du modèle républicain*, Bruxelles, Labor, 2006. Sur Blachon, voir Patrice Marcilloux, « L'anti-Nord ou le péril méridional », *Revue du Nord*, 2005, vol. II-III, n° 360-361, pp. 647-672. Sur Gantois, voir Christian-Pierre Ghillebaert, « L'abbé Jean-Marie Gantois (1904-1968), un prêtre égaré en politique : étude d'un entrepreneur nationalitaire », Thèse de doctorat, Science politique, Lille 2, 2007.
47. CADLC, 82CPCOM/42, dépêche n° 303, Bruxelles, Margerie à Poincaré, 11/05/1922.
48. Georges Blachon, *Pourquoi j'aime la Flandre*, Lille, Valentin Bresle, 1922 (réédité en 1927).
49. CADLC, 82CPCOM/45, dépêche n° 182, Anvers, Tournès à Briand, 28/08/1925.
50. CADLC, 82CPCOM/45, dépêche n° 56, Anvers, Armand à Herriot, 20/02/1925.
51. CADLC, 82CPCOM/45, dépêche n° 554, Bruxelles, Herbette à Herriot, 20/03/1925.
52. CADLC, 82CPCOM/45, dépêche s. n°, Bruxelles, Herbette à Briand, 24/09/1925.
53. CADLC, 82CPCOM/46, dépêche n° 847, Berlin, Margerie à Briand, 23/07/1927. Sur l'influence belge dans le cas de Gantois, voir Christian-Pierre Ghillebaert, « Les interférences belges sur le réseau flamand de France », Isabelle Clauzel [dir.], *Réseaux et sociétés dans le Nord de la France*, Boulogne-sur-Mer, Cercle d'Études en Pays Boulonnais, 2016, pp. 89-123.
54. Le secrétaire général du ministère de l'Intérieur reconnaît en 1929, alors qu'il transmet un document d'origine douteuse : « tout ce qui concerne le mouvement flamingant doit être surveillé de près » (CADLC, 82CPCOM/87, dépêche n° 5 650, Paris, Tardieu à Briand, 07/06/1929).
55. Sur les leviers de cette propagande avant la Grande Guerre, voir le chapitre 12 « Les voies de la propagande française et allemande en Belgique », dans Marie-Thérèse Bitsch, *La Belgique entre la France et l'Allemagne. 1905-1914*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 1994, pp. 263-290.
56. Sur ce sujet vu de France, voir Maria De Waele, « De strijd om de citadel. Frankrijk en de vernederlandsing van de Gentse universiteit, 1918-1930 » [La bataille pour la citadelle. La France et la flamandisation de l'université de Gand, 1918-1930], *Revue Belge d'Histoire Contemporaine. Belgisch Tijdschrift voor Nieuwste Geschiedenis*, 2002, vol. XXXII, n° 1-2, pp. 153-193.
57. Les militaires tout autant, et l'attaché militaire à Bruxelles, le général Ludovic Serot Alméras Latour, donne un sous-titre éloquent à son bilan sur la flamandisation partielle de l'université de

Gand : « échec des tentatives de diminution de l'influence de la langue française » (CADLC, 82CPCOM/44, rapport n° 1, Bruxelles, Serot Alméras Latour à Maginot, 08/01/1924).

58. CADLC, 82CPCOM/40, dépêche n° 485, Bruxelles, Jaunez à Pichon, 17/09/1919. L'inquiétude réapparaîtra en 1922, à la suite de la fondation à Bruxelles de l'hebdomadaire *The Belgian Tribune*.

59. CADLC, 82CPCOM/41, dépêche n° 862, Bruxelles, Jaunez à Millerand, 06/08/1920.

60. CADLC, 82CPCOM/42, dépêche n° 79, Bruxelles, Margerie à Poincaré, 04/02/1922.

61. Voir CADLC, 82CPCOM/42, télégramme n° 398, Bruxelles, Jaunez à Briand, 16/09/1921 ; CADLC, 82CPCOM/42, télégramme n° 12, Anvers, Velten à Poincaré, 02/05/1922.

62. CADLC, 82CPCOM/46, dépêche n° 199, Bruxelles, Herbette à Briand, 28/02/1928 ; CADLC, 82CPCOM/46, dépêche n° 223, Bruxelles, Herbette à Briand, 08/03/1928. Yvonne Dusser, la correspondante en question, est une journaliste française qui travaille à Bruxelles pour *L'Œuvre*, un quotidien de sensibilité socialiste, et qui entretient une certaine proximité avec les hommes d'État comme avec les diplomates. Elle aborde d'ailleurs l'incident dans ses mémoires, en précisant que sa source était flamande : Yvonne Dusser, *Mémoires d'une Française de l'extérieur*, Liège, Georges Thone, 1937, pp. 221-223.

63. CADLC, 82CPCOM/44, télégramme n° 389, Bruxelles, Herbette à Poincaré, 03/07/1923.

64. CADLC, 82CPCOM/46, dépêche n° 47, Bruxelles, Herbette à Briand, 18/04/1928.

65. Notamment les rapports de l'attaché militaire rédigés entre 1918 et 1921 (GR/6/N/127/2-GR/6/N/128).

66. Voir Archives du ministère des Affaires étrangères, *État numérique du fonds de la correspondance politique et commerciale. 1914 à 1940, op. cit.*, p. 282.

67. *Ibid.*, p. 279. La cote devrait toujours être Z124-3, les lettres s/d ne distinguant en réalité que le second sous-dossier du troisième volume, celui portant sur « Politique intérieure organisations nationalistes ».

68. CADLC, 82CPCOM/180, dépêche n° 842, Bruxelles, Corbin à Herriot, 04/11/1932.

69. Le Verbond van Dietsche Nationaal-solidaristen, fondé en 1931 par Joris Van Severen, est une organisation politique dont l'idéologie associe le nationalisme thiois au refus du fédéralisme belge. Il se fixe pour objectif de créer un État pan-néerlandais, basé sur un solidarisme autoritaire, le christianisme et le corporatisme. Voir Jan Creve, *Recht en trouw. De geschiedenis van het Verdinaso en zijn militie* [Loi et loyauté. L'histoire du Verdinaso et de ses milices], Anvers, Soethoudt, 1987.

70. CADLC, 82CPCOM/179, dépêche n° 157, Bruxelles, Peretti de la Rocca à Briand, 05/03/1930.

71. *Ibid.*

72. CADLC, 82CPCOM/179, dépêche n° 146, Paris, Briand à Peretti de la Rocca, 15/03/1930.

73. CADLC, 82CPCOM/179, dépêche n° 752, Bruxelles, Peretti de la Rocca à Briand, 28/10/1930.

74. CADLC, 82CPCOM/179, note, Paris, Canet, 10/11/1930. Le Boerenbond, autrement dit l'Union des fermiers catholiques créée en 1890, acquiert après la guerre un grand pouvoir économique-financier. Il est un soutien du Parti catholique, ainsi que de la mouvance incarnée par Van Cauwelaert. Voir Leen Van Molle, *Ieder voor allen. De Belgische Boerenbond 1890-1990* [Chacun pour tous. Le Boerenbond belge 1890-1990], Louvain, Universitaire Pers en Belgische Boerenbond, 1990.

75. Elle est inattendue au regard du fonds, sachant que le point de vue du ministère est d'abord celui de Louis Canet, conseiller pour les affaires religieuses. Le volume 82CPCOM/181 et les papiers Canet (en particulier CADLC, 194PAAP/42, note, Paris, Canet, 01/09/1931) prouvent que ce dernier est soigneusement renseigné sur le Boerenbond.

76. Voir CADLC, 82CPCOM/180, dépêche n° 908, Bruxelles, Brugère à Briand, 23/12/1931.

77. CADLC, 82CPCOM/179, note, Paris, Castellane, 22/08/1930.

78. Service des Archives du Service public fédéral Affaires étrangères, série politique/11.677. En revanche, il y a peu à dire d'une comparaison du fonds avec les sources produites par l'autre

grande puissance intéressant la Belgique, le Royaume-Uni, qui ne conserve sous le nom « *Flemish question* » qu'un maigre sous-dossier aux National Archives de Kew (FO608/2/6).

79. Herbette lui-même semble admettre une limite, à la fin d'une dépêche consacrée à la politique linguistique : « J'ai jugé superflu de joindre [...] quelques extraits de la presse de langue flamande qui est presque entièrement antifrançaise et presque toujours s'oppose à tout accord qui n'accorderait au flamand, sinon une prédominance marquée, du moins une indépendance absolue » (CADLC, 82CPCOM/47, dépêche n° 345, Bruxelles, Herbette à Briand, 23/04/1929).

80. D'autant que cette occupation renforce les liens entre la France et la Belgique, dans la mesure où elle remet à l'ordre du jour le projet d'alliance économique franco-belge. Voir Éric Bussière, *La France, la Belgique et l'organisation économique de l'Europe. 1918-1935*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1992.

---

## RÉSUMÉS

Le fonds Z124-3, conservé au Centre des archives diplomatiques de La Courneuve, réunit les documents relatifs à la « question flamande » en Belgique pendant l'entre-deux-guerres. Cette source, qui ressort d'une véritable vigilance diplomatique, n'a pas son équivalent dans les séries portant sur les autres pays frontaliers de la France. Elle permet d'évaluer la manière dont le mouvement flamand est interprété par la diplomatie française, qui utilise souvent des termes inadaptés ou des définitions variables. Elle mène à s'interroger sur les défauts de la prise d'information et le degré de subjectivité des analyses. Cette source présente l'avantage de renseigner sur le militantisme flamand et sur la relation des questions de politique intérieure avec les enjeux de politique extérieure. Elle informe sur la mémoire française de l'activisme et sur le mouvement flamand de France. Elle renseigne même sur le rôle actif des diplomates, dont la volonté de défendre les intérêts français mène jusqu'à envisager une doctrine proche de l'ingérence. Le fonds Z124-3 permet de comprendre comment le « flamingantisme » apparaît aux diplomates français, dont les observations sont en partie biaisées par des préjugés discriminatoires et les effets de loupe.

The Z124-3 collection, held at the Centre des Archives Diplomatiques located in La Courneuve, contains documents relating to the "Flemish question" in Belgium between the wars. This source, which reflects genuine diplomatic vigilance, has no equivalent in the series relating to other countries bordering France. It enables us to assess the way in which the Flemish movement was interpreted by French diplomats, who often used inappropriate terms or variable definitions. It raises questions about the shortcomings of the information gathered and the degree of subjectivity of the analyses. The advantage of this source is that it provides information about Flemish militancy and the relationship between domestic and foreign policy issues. It provides information on the French memory of activism and on the Flemish movement in France. It even provides information on the active role played by diplomats, whose desire to defend French interests led them to envisage a doctrine akin to interference. The Z124-3 fonds helps us to understand how "Flemingantism" appeared to French diplomats, whose observations were partly biased by discriminatory prejudices and magnifying glass effects.

## INDEX

**Thèmes :** Sources

**Mots-clés :** Belgique, entre-deux-guerres, France, frontière linguistique, mouvement flamand

**Keywords :** Belgium, France, Flemish movement, interwar, language border

## AUTEUR

### NICOLAS FLEURIER

Nicolas Fleurier est professeur d'histoire-géographie à la clinique FSEF de Bouffémont, attaché à l'IFG Lab de Paris 8 et à l'UR Traverses de l'Université de Liège. Il a notamment publié : « L'affaire du matériel de guerre destiné à la Pologne en 1920 » (*Revue d'histoire diplomatique*, Paris, Éditions Pedone, à paraître en 2024) ; avec Rémi Decout-Paolini, « La France, la Belgique et la défense du traité de Versailles. De 1919 au milieu des années 1920 » (dans Claude Carlier, Georges-Henri Soutou [dir.], *1918-1925 Comment faire la paix ?*, Paris, Économica, 2001, pp. 171-190) ; « Entre partenariat et alliance : rapports diplomatiques et militaires de la Belgique avec la France en 1920 », *Guerres mondiales et conflits contemporains* (Paris, Presses universitaires de France, 1999, n° 193, pp. 23-38).